

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 avril 2011**  
~~~~~

**CRÉATION DE L'ESPACE VTT VALLÉE DE L'HÉRAULT
AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FOYER RURAL DU POUGET -
SECTION VTT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 avril 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

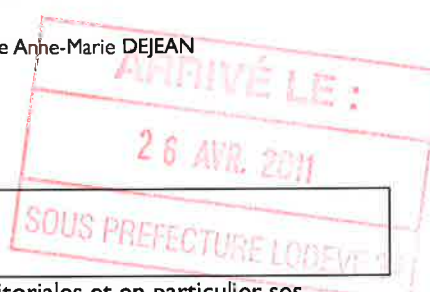
Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations : Mme Sylvie CONTRERAS à M. Jean-Marcel JOVER, Mme Maguelonne SUQUET à Mme Anne-Marie DEJEAN

Excusés : Mme Hélène BARRAL, M. Bernard JEREZ, M. André YVANEZ

Absents : M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 38	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que sept circuits VTT balisés, et labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, au départ des communes de Montpeyroux, Puéchabon et Vendémian ont été officiellement ouverts en juillet 2010, Considérant qu'afin d'améliorer et de renouveler l'offre d'itinéraires, la création de nouveaux itinéraires est programmée dans le cadre du schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature, Considérant que le Foyer Rural du Pouget – section VTT organise depuis neuf ans la randonnée VTT 'la Bohémienne',

Considérant que cet évènement rassemble chaque année plus de 400 participants issus de l'Hérault et des départements limitrophes, et contribue ainsi directement à la promotion de cette activité sur le territoire, Considérant que les actions de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et celles du Foyer Rural du Pouget – section VTT poursuivent des objectifs communs, à savoir le développement de l'activité VTT dans la Vallée de l'Hérault,

Considérant que la présente convention a pour but d'engager un partenariat ayant un double objectif ,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✕ de se prononcer favorablement le présent avenant à la convention qui a pour objectif :
 - un appui technique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour l'organisation de la randonnée VTT La Bohémienne,
 - un soutien du Foyer Rural du Pouget-section VTT dans la création, l'animation et l'entretien des circuits VTT permanents,

La convention de partenariat est reconduite pour trois ans.

La participation financière était de 2 500 € et elle reste inchangée; elle est relative à la réalisation des engagements du Foyer Rural du Pouget-section VTT

- ✕ d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 440 le 22 AVR. 2011

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 22 AVR. 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Avenant à la convention de partenariat pour l'organisation de la randonnée VTT 'La Bohémienne' et la création de l'espace VTT 'Vallée de l'Hérault'.

La présente convention vise la formalisation d'un partenariat entre :

- la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, dont le siège se situe au 2, parc d'activités de Camalcé, BP 15, 34150 Gignac, représentée par son Président Louis Villaret.

Et

Le Foyer Rural du Pouget – section VTT, association régie par la loi 1901, dont le siège se situe au 38, rue de l'Estang – 34230 Le Pouget.
Et représentée par sa Présidente Corinne Alvergne.

Vu la convention de partenariat pour l'organisation de la randonnée VTT 'La Bohémienne' et la création de l'espace VTT 'Vallée de l'Hérault' et notamment son article 4.1 qui prévoit que la « convention prend effet au jour de sa signature par les deux parties pour une durée de trois ans, renouvelable »,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 avril 2011,
Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention initiale,

Article 1 : Durée

Le présent avenant reconduit la convention pour une durée de trois ans, conformément à son article 4.1

Article 2 : Conditions

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Gignac, le....., en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault Louis Villaret, son Président :	Pour le Foyer Rural du Pouget – section VTT Corinne Alvergne, sa Présidente :